

Commandant

Capitaines, commandants et lieutenants-colonels de sapeurs-pompiers professionnels · Filière incendie et secours · Catégorie A



Grille en vigueur depuis le 1er janvier 2021 · vérifiée par la FSU le 30 juillet 2026 · montants par mois, pour un temps complet.

ÉCHELONS	BRUT PAR MOIS	NET ESTIMÉ PAR MOIS	DU 1ER AU DERNIER ÉCHELON
9	2 314 € → 3 879 €	1 836 € → 3 079 €	22 ans 3 mois

ÉCHELON	DURÉE DE L'ÉCHELON	INDICE BRUT	INDICE MAJORÉ	TRAITEMENT BRUT	NET ESTIMÉ	GAIN NET
1er	2 ans	547	470	2 313,71 €	1 836,38 €	
2e	2 ans	600	510	2 510,62 €	1 992,68 €	+156,30 €
3e	2 ans 6 mois	640	540	2 658,30 €	2 109,89 €	+117,21 €
4e	2 ans 6 mois	714	597	2 938,90 €	2 332,59 €	+222,70 €
5e	3 ans 3 mois	784	650	3 199,81 €	2 539,68 €	+207,09 €
6e	3 ans 3 mois	844	695	3 421,33 €	2 715,49 €	+175,81 €
7e	3 ans 3 mois	904	741	3 647,78 €	2 895,24 €	+179,75 €
8e	3 ans 6 mois	930	761	3 746,24 €	2 973,38 €	+78,14 €
9e	fin de grille	966	788	3 879,15 €	3 078,86 €	+105,48 €

En résumé : du 1er au 9e échelon, le net estimé passe de 1 836 € à 3 079 €, soit 1 242 € de plus en 22 ans 3 mois.

Net estimé : ce qui reste après les cotisations obligatoires (retraite, CSG, CRDS), pour un fonctionnaire à temps complet. Votre bulletin contient souvent aussi des primes (IFSE), une NBI ou un supplément familial : ils ne sont pas comptés ici, votre net réel est donc en général plus élevé. L'impôt prélevé à la source n'est pas déduit.

Pour comprendre

Lire la grille

Votre salaire de base dépend de votre échelon. Chaque échelon a un indice majoré : multiplié par la valeur du point d'indice (4,92278 € par mois depuis le 1er juillet 2023), il donne le traitement brut. L'indice brut sert seulement au classement.

On monte d'un échelon à l'ancienneté, une fois passé le temps indiqué dans le tableau.

Pour vous situer : votre échelon et votre indice majoré sont écrits sur votre bulletin de paie.

Et la suite de carrière ?

Les conditions d'accès et d'avancement de ce grade n'ont pas encore été vérifiées par la FSU. Retrouvez les informations à jour sur la page en ligne.